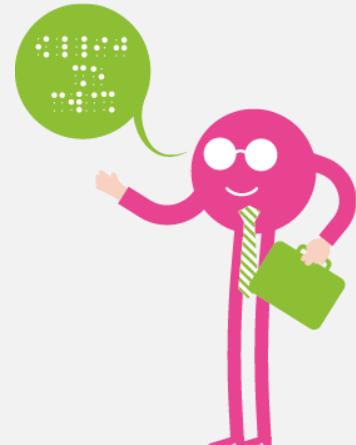


Handicap au travail



**Calendrier des
formations**



1^{er} semestre
2026

Sommaire

Les 4 modules

Module 1

Sensibilisation générale 3

Module 2

Sensibilisation au handicap psychique 3

Module 3

Mettre en place une politique d'emploi
des personnes en situation de handicap
(partie 1) 4

Module 4

Mettre en place une politique d'emploi
des personnes en situation de handicap
(partie 2) 4

Modalités

A savoir 5

Les conditions de remboursement 6

Organiser un stage pour des adhérents

Syndicats, fédérations, Unions, Sections :
Vous organisez un stage 7

Budget prévisionnel estimé 8

Nous contacter 9

MODULES 1 et 2 | 1 journée

Module 1

Sensibilisation générale

**Durée**

3 heures (9h30-12h30)

**Public**

12-20 participants

**Prérequis****Lieu**

A Paris 8^e

**Programme**

- ▶ Connaissance générale du handicap et du handicap au travail, présentation de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances et la citoyenneté des personnes handicapées.
- ▶ Présentation des missions de l'Agefiph et du FIPHFP.
- ▶ Présentation du Réseau handicap CFE-CGC et identification des différents acteurs (organismes et structures de la CFE-CGC).
- ▶ Rôle et capacité d'intervention des représentants du personnel dans l'entreprise (accompagnement du salarié, contrôle, négociations).
- ▶ Outils de communication et de sensibilisation à disposition des militants.
- ▶ Formations et réseau handicap CFE-CGC.

**Les dates**

Mercredi 4 février 2026

Mercredi 11 mars 2026 | en distanciel

Module 2

Sensibilisation au handicap psychique

**Durée**

3 heures (13h30-16h30)

**Public**

12-20 participants

**Prérequis****Lieu**

A Paris

**Programme**

- ▶ Définitions, troubles cognitifs et maintien dans l'emploi.

**Les dates**

Mercredi 4 février 2026

Mercredi 11 mars 2026 | en distanciel

COMMENT S'INSCRIRE ?

Inscription uniquement par mail :

helene.mundaya@cfecgc.fr

Tél. 01 55 30 69 14

**À NOTER**

Il est impératif de suivre les modules 1 et 2 sur la même journée (ces modules sont insécables et ne peuvent être suivis séparément).

MODULES 3 et 4 | 1 journée

En 2 parties

Mettre en place une politique d'emploi des personnes en situation de handicap



Durée
6 heures
(9h30-16h30)



Public
12-20 participants



Prérequis
Avoir suivi les modules 1 et 2



Lieu
A Paris 8^e



Programme

- ▶ Connaissances nécessaires à la bonne négociation obligatoire sur l'emploi des personnes handicapées.
- ▶ Établir un diagnostic et ses objectifs.
- ▶ Sur quels éléments portent la convention et l'accord, les différents types de négociations et d'accords handicap.



Les dates

Mardi 31 mars 2026

Un programme qui permet au délégué syndical CFE-CGC, de faire un état des lieux, de poser les enjeux, de proposer des actions qui portent sur la convention ou l'accord handicap.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Inscription uniquement par mail :
helene.mundaya@cfecgc.fr
Tél. 01 55 30 69 14



À NOTER

Il est impératif de suivre les modules 1 et 2 sur la même journée (ces modules sont insécables et ne peuvent être suivis séparément).

À SAVOIR



Ces formations sont d'une grande utilité et nécessaires pour défendre et accompagner les parcours professionnels des personnes en situation de handicap et le collectif de travail en entreprise. Toutefois elles ne relèvent pas du congé de formation économique social et syndical (CFESS) ni du dispositif de subrogation de la loi Rebsamen pour le maintien de salaire.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

FRAIS DE TRANSPORT

TRAIN



Remboursement du billet 1ère classe.

Joindre les billets de train compostés originaux ou en cas de billet électronique, le document sur lequel figure un flash code. Dans tous les cas, vérifiez que le(s) document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

AVION



Uniquement sur dérogation, en faire la demande écrite au préalable au secrétaire national après accord de la trésorière nationale.

Les déplacements en avion sont possibles s'ils évitent les frais qu'occasionneraient une arrivée la veille du stage.

Vérifiez que le(s) document(s) que vous nous faites parvenir servent à la fois de titre de transport et de facture.

Toujours prendre des billets de train/d'avion annulables et remboursables.

Nous vous demandons instamment de faire le maximum pour voyager à tarif réduit.

VOITURE



Défraiement du carburant :

0.50 €/km pour une personne seule

0.60 €/km si co-voiturage :

préciser obligatoirement le ou les noms des personnes covoiturées.

Les frais de péage sont remboursés sur justificatifs originaux.

NE SONT PAS PRIS EN CHARGE :

- Les frais de taxi
- Les frais des stagiaires habitant la ville où se déroule le stage ou à proximité de celle-ci.

FRAIS DE SÉJOUR

HÉBERGEMENT



Uniquement sur dérogation.

Envoyer une demande écrite et justifiée avant le stage au secteur Accessibilité, égalité des chances et logement. Sans validation écrite du secrétaire national les prises en charge de nuitée ne seront pas prises en compte.

Paris et couronne parisienne :

175 € TTC (petit-déjeuner inclus)

Les grandes métropoles :

(Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Nancy, Marseille, Strasbourg, Toulouse, et la Corse)

155 € petit-déjeuner inclus

Pour les autres villes et les territoires ultramarins :

145 € petit-déjeuner inclus

RESTAURATION



Repas du midi : **30 € maximum** par repas.

Repas du soir : **40 € maximum** par repas

Les extras (petit-déjeuner) ou autres extras en dehors des nuitées d'hôtel ne sont pas pris en charge.

Si la dérogation est acceptée par le secteur, le remboursement ne sera possible que sur présentation de justificatifs originaux. Pour l'hébergement et/ou la restauration, une facture demandée à l'hôtel et/ou au restaurant, sur papier à en-tête original est acceptée par les services de contrôle.

Une note de frais vous sera remise au cours du stage. La remplir, l'envoyer au secteur Accessibilité, Égalité des chances et logement et y joindre les pièces justificatives originales (délai d'envoi : maximum trois semaines après le stage).

L'émargement de la liste des participants attestera de votre présence. Le règlement de vos frais vous sera envoyé par lettre-chèque sous trois semaines environ, à réception de votre note de frais. Il ne prendra pas en compte les éventuels dépassements occasionnés par le non-respect des règles énumérées ci-dessus.

SYNDICATS - FÉDÉRATIONS - UNIONS - SECTIONS

Vous organisez un stage

Comment bâtir votre plan de formation ?

Un stage :

Pour quoi faire ? Quel(s) objectif(s) ? Quel(s) besoin(s) ? Quelle population ?

Les demandes d'actions de formation des syndicats fédérés doivent transiter par les fédérations d'appartenance ; celles des unions départementales (ou locales) par les unions régionales.

La demande écrite est formalisée pour une programmation au cours du semestre à venir.

Le secteur Égalité des chances et santé au travail CFE-CGC se donne la possibilité d'amender et de compléter celle-ci en fonction des disponibilités et impondérables.

Traitements des demandes de stages

Le montage des stages est soumis à un certain nombre de contraintes techniques.

Le syndicat non fédéré, la fédération ou l'union doit indiquer dans sa demande de stage(s) à envoyer au secteur Égalité des chances et santé au travail au plus tard à J-90 :

- ▶ la période souhaitée ;
- ▶ le lieu ou la localisation ;
- ▶ le(s) thème(s) envisagé(s) ;
- ▶ la population concernée ;
- ▶ les coordonnées du responsable du stage à contacter.

En cas d'accord de principe du secteur handicap, celui-ci sera donné sous réserve d'un nombre minimum de 10 personnes inscrites, ayant un cursus de formation permettant de suivre le thème envisagé.

Réception au secteur handicap (au plus tard à J-28) de la liste au format excel des stagiaires comportant : noms, prénoms, emails et adresse postale personnelle de chacun.

Joindre à cet envoi le budget prévisionnel (page 8), devis de restauration (repas du midi) et location de salle.

Les demandeurs doivent confirmer eux-mêmes les options hôtelières retenues, après accord du secteur Égalité des chances et santé au travail, et assurer le suivi des prestations souhaitées.

Une convocation individuelle sera adressée à chaque participant par le secteur.

Afin de faciliter le suivi et la prise en charge des frais d'hébergement, location de salle et repas lors des stages organisés, il est demandé à la structure qui organise la formation de faire l'avance des frais (seuls les frais de transport des stagiaires sont réglés directement par le secteur). Merci de retourner au secteur Égalité des chances et santé au travail, la feuille d'émargement avec les factures afférentes dans les 3 semaines qui suivent le stage.

Comment préparer votre budget de formation ?

Le secteur Accessibilité, égalité des chances et logement vous demande de l'informer d'un éventuel financement annexe (à mentionner sur la fiche de budget prévisionnel). Le remboursement des frais individuels des stagiaires est calculé automatiquement, sur la base des tarifs de la convention Agefiph/CFE-CGC.

Plafond de prise en charge des frais

FORFAIT	55 € TTC/jour/personne <i>Cela comprend la location de la salle, le déjeuner, ainsi qu'une pause-café</i>
Repas du midi <i>(S'il n'y pas de location de salle)</i>	30 € TTC maximum par participant
Nuitée uniquement sur dérogation	<p><u>Paris et couronne parisienne :</u> 175 € TTC petit-déjeuner compris</p> <p><u>Grandes métropoles :</u> (Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier, Marseille, Nantes, Nice, Nancy, Strasbourg, Toulouse et la Corse) : 155 € TTC petit-déjeuner compris</p> <p><u>Pour les autres villes et les territoires ultra marins :</u> 145 € petit-déjeuner compris</p>

Toute dérogation doit impérativement faire l'objet d'une demande écrite et justifiée avant le stage au secteur Accessibilité, Égalité des chances et Logement.

SYNDICATS – FÉDÉRATIONS – UNIONS - SECTIONS

Vous organisez un stage

BUDGET PRÉVISIONNEL ESTIMÉ

STRUCTURE

Structure **Nom du responsable du stage**

Tél..... Mail.....@.....

LIEU DU STAGE

Nom du lieu du stage

Adresse du lieu du stage

CP | | | | | Ville

Vidéoprojecteur mis à disposition avec son et connectique Oui Non

STAGIAIRES

Effectif des stagiaires inscrits

FINANCIER RESTAURATION/LOCATION DE SALLE

Montant du forfait journée hôtelier par personne

Pas de demande de prise en charge d'hébergement : oui Non

Date: _____

Signature :

Handicap au travail

CONTACTEZ-NOUS !

Secteur Accessibilité, Égalité des chances et Logement

Assistante

Hélène MUNDAYA

helene.mundaya@cfecgc.fr

Tél. 01 55 30 69 14

Secrétaire national CFE-CGC

Christophe ROTH

christophe.roth@cfecgc.fr

Tél. 01 55 30 69 14

Délégué National CFE-CGC

Christophe LEGOIS

christophe.legois@cfecgc.fr

Déléguée National CFE-CGC

Fatima HAMADI

fatima.hamadi@cfecgc.fr

CFE-CGC

Secteur Accessibilité, égalité des chances et du logement

63 Rue du Rocher

75008 PARIS

Soyons toutes et tous handicapables !



Maison de la CFE-CGC
Secteur Accessibilité, Égalité des chances et
logement
63 Rue du Rocher – 75008 PARIS
01 55 30 69 14



www.cfecgc.org
A row of small, blue social media icons for LinkedIn, Facebook, Twitter, YouTube, and Instagram.